



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 un règlement portant le titre de règlement numéro 289-24, règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 101, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 24 mai 2024.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 24 mai 2024 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 24 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier